



ÉCOLE PRIMAIRE « LA FEE DES GREVES »

Compte-rendu du Conseil d'école

13/11/25

Début du conseil à 18h15

PARTICIPANTS

Enseignants :

- M. BEAUVOIS Fabian – Directeur et enseignant en CM1-CM2
- Mme GODEC Yuna – Adjointe et enseignante en TPS-PS-MS
- Mme COTTREZ Gladys – Adjointe et enseignante en CE1-CE2
- Mme MARTIN Nadège – Adjointe et enseignante en GS-CP
- Mme BARDIN Aurore – Adjointe et enseignante GS-CP le mardi et CM1-CM2 le jeudi

Parents d'élèves :

- Mme MARCEL Elodie
- Mme AUBREE Adélaïde
- Mme BOURQUIN Marine
- M. MARIE Axel
- M. MENARD Frédéric
- M. CHICHERIE Christophe
- M. MARION Ronan

Mairie :

- Mme HENRI Marie-Jeanne
- Mme MAÇON Claudie

DDEN :

- Mme Pascale FORTIN

Excusés :

- M. HAVERLAN David – IEN
- M. FAMBON Christophe, Maire de Roz sur Couesnon
- Mme PONTAIS Sandrine
- M. MARIE Axel – parent d'élève
- M. ESCALONA Jonathan – Enseignant brigade de remplacement

ORDRE DU JOUR

- Présentation des nouveaux représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école et le rôle du conseil d'école. Présentation de l'équipe pédagogique 2025-2026
- Rentrée 2025 et organisation pédagogique : effectifs de rentrée et répartition des élèves, décloisonnements...
- Règlement de l'école et de la charte informatique et Internet
- Rythmes scolaires : maintien de la semaine à 4 jours
- Bilan OCCE
- Évaluation diagnostique CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 2025: présentation dispositif
- Projets pédagogiques
- Renouvellement parc informatique
- Questions diverses

1- PRESENTATION DU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens, les activités périscolaires, etc.
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.

Composition du Conseil d'école :

Le conseil d'école est composé :

- Du **directeur de l'école** qui assure la présidence du conseil.

- De l'équipe enseignante
- Du maire et/ou ses représentants aux affaires scolaires
- Du D.D.E.N. (Délégué départemental de l'Éducation Nationale)
- Des représentants élus des parents d'élèves.

Il se réunit au moins 3 fois dans l'année.

❖ **L'équipe enseignante**

Voir paragraphe « Participants »

❖ **La fonction Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) :**

Mme FORTIN est la DDEN de notre école. La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire : transports, restaurants, bibliothèques... Plusieurs missions lui sont attribuées :

- une mission de **surveillance des bâtiments scolaires** : état des locaux, sécurité, chauffage et éclairage, mobilier scolaire et matériel d'enseignement, hygiène, fréquentation scolaire.
- une mission d'**incitation** : le DDEN peut être consulté sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des activités périscolaires locales, qu'il peut aider à créer ou à développer.
- une mission de **coordination** : entre les différents échelons de la hiérarchie administrative, académique et municipale.
- une mission de **médiation** : il peut aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles entre les différents partenaires : école, commune, parents d'élèves

❖ **Les représentants des parents d'élèves :**

Les titulaires :	Les suppléants :
<ul style="list-style-type: none"> • M. MENARD Frédéric • M. CHICHERIE Christophe • Mme AUBREE Adélaïde • M. MARION Ronan 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme MARCEL Elodie • M. MARIE Axel • Mme BOURQUIN Marine

Rappel :

- Le nombre de titulaires de représentants de parents élus égale le nombre de classes dans l'école. Le nombre de représentants de parents d'élèves élus ne peut dépasser le nombre de classe x2 (4 titulaires et 4 suppléants)
- Les titulaires sont choisis selon l'ordre d'inscription sur les listes de candidatures aux élections.
- Les représentants des parents d'élèves représentent **TOUS** les parents de l'école. Le conseil d'école ne se réunit pas pour parler de problèmes spécifiques à une classe ou à une famille ni de la pédagogie des enseignants.
- Les représentants des parents d'élèves seront élus jusqu'aux élections prochaines (octobre 2026).

➤ **Le résultat des élections des parents d'élèves :**

- Modalité du vote : exclusivement par correspondance
- 99 parents inscrits sur les listes électorales.
- 61 votants (dont 2 nuls)
- Taux de participation : 61,62%
- Taux de participation en hausse de 7 points.

2- RENTREE 2025 ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'ATSEM en classe de TPS-PS-MS:

- Mme SIMON Stéphanie.
- Participation aux activités en classe, encadrement de groupe d'enfants dans les ateliers, aide au rangement et à la surveillance des élèves, surveillance de sieste, accompagnement du repas et ménage des locaux.

Agent communal en classe de GS-CP

- Mme BERNOS Catherine.
- Participation aux activités en classe, encadrement de groupe d'enfants dans les ateliers, aide au rangement et à la surveillance des élèves, surveillance de sieste.

- Il est rappelé que la présence d'un agent communal dans les classes de GS-CP n'est pas obligatoire. Il s'agit d'une décision communale permettant un accueil et une organisation pédagogique dans des conditions favorables aux apprentissages. Cette présence est cependant essentielle pour le bon déroulement des activités scolaires.

Les AESH

- L'école compte 4 AESH
- Mme ROTH Marie accompagne un élève de CE2 18h00 et une élève de CM2 6h00.
- Mme LAWS Audrey accompagne un élève de GS 12h00 et un élève de CE1 12h00
- Mme MOUTON Véronique accompagne un élève de GS 12h00 (en complément de Mme LAWS)
- Mme CHOCHON Fabienne accompagne un élève de CE1 6h00 (en complément de Mme LAWS) et une élève de CM2 6h00 (en complément de Mme ROTH)

L'équipe municipale :

Mme SIMON Stéphanie	Mme BERNOS Catherine	Mme LEMONNIER Marcelle
Mme LEHERISSEY Céline	Mme COEURU Marlène	Mme GODET Marjolaine

Les agents de service gèrent les services municipaux (cantine, garderie, déplacements entre les différents sites) et assurent le ménage dans les locaux.

→ remerciement pour leurs services.

Les effectifs de l'école :

	Classe de TPS-PS-MS	Classe de GS-CP	Classe de CE1-CE2	Classe de CM1-CM2
	Yuna GODEC	Nadège MARTIN (L,JV) Aurore BARDIN (M)	Gladys COTTREZ	Fabian BEAUVOIS (L,M,V) Aurore BARDIN (J)
Niv. 1	4 TPS	8 GS	10 CE1	12 CM1
Niv. 2	1 PS	9 CP	7 CE2	9 CM2
Niv 3	6 MS			
Total	11	17	17	21
TOTAL EFFECTIFS DE L'ECOLE : 66 élèves 2 inscriptions en TPS en janvier 2026				

Effectifs de rentrée 2025 peu encourageants avec seulement 2 PS en prévision.

Organisation pédagogique :

Les classes de TPS-PS-MS et de GS-CP sont sur le site de l'école « de la Bossette ».

- La classe de TPS-PS-MS occupe le rez de chaussée.
- La classe de GS-CP occupe le premier étage.
- Les accueils par les enseignants et Catherine BERNOS se font dans la salle de motricité au rez-de-chaussée.

Les élèves de GS-CP montent ensemble dans la classe à l'étage.

- La salle d'accueil sert également de salle de motricité, de réfectoire pour les élèves de TPS-PS-MS et de salle de sieste pour les mêmes élèves.
- Afin de perturber au minimum la sieste, la récréation du temps de midi des GS et des CP se fait dans le périmètre extérieur aménagé autour de la cantine-garderie jusqu'à l'arrivée des enseignants.

Les classes de CE1-CE2, CM1-CM2 sont sur le site de l'école « La Fée des Grèves ».

- La classe de CM1-CM2 au fond du bâtiment, côté cour.
- La classe des CE1-CE2, en début de bâtiment, côté partie administrative.
- La classe du milieu sert de salle de musique et de bibliothèque
- La salle à l'entrée de l'école sert d'espace ludique (jeux, coloriages) pendant les récréations

Organisation des décloisonnements :

En cycle 1, les élèves de GS sont pris en charge par Mme Godec de TPS-PS-MS de 9h15 à 10h30 et de 13h45 à 15h15. Les élèves de TPS-PS-MS sont à la sieste sous la surveillance de personnels communaux dans la salle adjacente à la salle de classe. Les GS font un temps calme avec Mme Godec.

Les horaires de l'école :

Classes de TPS-PS-MS et GS-CP	Classes de CE1, CE2-CM1 et CM2
Lundi, mardi, jeudi et vendredi: Matin: de 8h45 à 12h00 Après-midi: de 13h45 à 16h30	Lundi, mardi, jeudi et vendredi: Matin: de 8h40 à 11h55 Après-midi: de 13h40 à 16h25

APC: Elles sont organisées de 16h30 à 17h15. Les enfants sont avisés de leur prise en charge par les enseignants responsables.

Les élèves sont accueillis 10 minutes avant le début des classes par les enseignants. Avant ces horaires, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents.

3- REGLEMENT DE L'ECOLE ET CHARTE INFORMATIQUE ET INTERNET

Règlement scolaire :

- **Le règlement scolaire** est élaboré à partir du règlement départemental des écoles. Il est soumis au vote des membres du conseil chaque année :

Équipe enseignante : 4 voix (4 enseignants titulaires rattachés à une classe de l'école)

Équipe municipale : 2 voix

Parents d'élèves : 4 voix (nombre de classes dans l'école)

DDEN : 1 voix

- Règlement scolaire 2025-2026

- Modification des horaires de l'école (voir diapositive)
- Absences pour convenances personnelles (A l'appréciation du Directeur pour les absences inférieures ou égales à une semaine, à celle de l'Inspecteur de l'Education nationale pour les absences supérieures à 1 semaine). Document d'autorisation d'absence exceptionnelle à demander au Directeur avant l'absence.
- Rappel à la loi sur l'interdiction de fumer à proximité des écoles: « *En application de l'extension de l'article de loi L3512-8 du code de la santé publique du 01/07/2025, il est strictement interdit de fumer et / ou vapoter aux abords des écoles, collèges, lycées, espaces ouverts et abords des bibliothèques, stades et installations sportives.* »
- Règlement sur les animaux de compagnie aux entrées et sorties des écoles : « *L'accès à l'école est interdit aux animaux familiers même tenus en laisse ou portés dans les bras* »

Vote ➔ Pour : 11 Contre : 0 abstention : 0

- La charte informatique et Internet

Aucune modification par rapport au règlement de l'année passée.

Adoption du nouveau règlement et de la charte informatique et Internet : à l'unanimité

Vote ➔ Pour : 11 Contre : abstention :
Le règlement de l'école et la charte informatique et Internet 2025-2026 sont adoptés à l'unanimité.

4- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

- Les décrets en vigueur n°2016-1049 du 1^{er} août 2016 et n°2017-1108 du 27 juin 2017 indiquent que toute adaptation au cadre ordinaire doit se faire sur « *proposition conjointe d'une commune (...) et d'un ou plusieurs conseils d'école* ».
- Aussi, dans le cadre d'une demande de modification horaire **dérogatoire** pour l'année scolaire 2026-2027, un avis devra être rendu par le Conseil d'école sur la proposition de la commune. La commune est informée de la procédure par la DSDEN. A ce jour, aucune proposition n'a été transmise.
- les membres de celui-ci sont invités à donner **un avis sur l'organisation locale** de la semaine scolaire, en axant prioritairement leur réflexion sur les conditions d'apprentissage des élèves.
- Pour rappel, l'Organisation du Temps Scolaire dite « *ordinaire* » est inscrite dans l'article **D.521-10 du Code de l'Education** :
 - « *La semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées.*
 - *Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.*
 - *La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente.* »
- Sont considérées **dérogatoires**, les OTS suivantes :
 - La dérogation « D1 », maintenant une organisation sur 9 demi-journées, mais dépassant les maxima horaires (3h30 par demi-journée et/ou 5h30 par jour).
 - La dérogation « D2 – 5 matinées », permettant une organisation sur 8 demi-journées, organisées sur 5 matinées : une après-midi par semaine (hors mercredi) est donc dédiée aux temps périscolaires.
 - La dérogation « D2 – 4 matinées », permettant une organisation sur 8 demi-journées, organisées sur 4 matinées : le mercredi n'est plus une journée d'enseignement scolaire.
- L'école de Roz est actuellement sur la dérogation D2-4. Cette dérogation est valable 3 ans. L'échéance arrive à son terme à la fin de l'année scolaire.
- Le conseil d'école doit se positionner sur l'organisation des rythmes pour les trois années scolaires à venir.
- Avis des membres du Conseil d'école sur l'Organisation des Temps scolaires pour les trois prochaines années: MAINTIEN DE LA DEROGATION « D2-4 matinées »

Pour	Contre	Réservé (abstentions)
Parents élus : 4	Parents élus :	Parents élus :
Élus : 2	Élus :	Élus :
Enseignants : 4	Enseignants :	Enseignants :
DDEN : 1	DDEN :	DDEN :
Total : 11	Total :	Total :

5- SECURITE DES BATIMENTS ET DES PERSONNES

Pastille iodée: chaque année, il est distribué une demande d'autorisation de pastille d'iode en cas d'accident nucléaire. La majorité des familles ont autorisé le directeur à les administrer aux élèves (87% des élèves)

Exercice d'évacuation incendie sur les sites de la maternelle et l'élémentaire. Exercices réalisés le 25 septembre.

PPMS: 2 PPMS rédigés pour l'année scolaire 2025-2026

PPMS = situation de confinement en cas de risques majeurs pour la sécurité ou la santé des élèves (fortes tempêtes, inondations, pollutions atmosphériques...). Obligatoire dans les écoles. Avec validation du plan par un exercice annuel.

Un PPMS spécifique aux risques d'attentats et d'intrusion. Exercices de confinement, de mise à l'abri à réaliser avant les vacances de Noël.

- Diagnostic RADON réalisé en 2025 sur les deux sites
- Diagnostic Amiante sera réalisé prochainement
- Diagnostic Qualité de l'Air sera réalisé prochainement.

L'ensemble des documents relatifs à la sécurité des bâtiments est consultable sur demande.

PROGRAMME PHARE – Lutte contre le harcèlement à l'école.

- Journée nationale contre le harcèlement scolaire le 06 novembre. Dans les jours qui suivent, les élèves du CE2 à la terminale répondent à un questionnaire. Les élèves de l'école passeront ce questionnaire la semaine prochaine. (Déjà le cas depuis 2023).
- Protocole national de lutte contre le harcèlement: la MPP (Méthode de Préoccupation partagée).

- Protocole mis en action en cas de connaissance de situation d'intimidation et de harcèlement entre élèves.

6- BILAN OCCE

Le but des coopératives scolaires est, avant tout, d'éduquer les élèves (par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelle en fonction de leur âge) à leur futur rôle de citoyens.

La coopérative scolaire n'a pas pour but de se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques.

Elle ne doit contribuer ni à la réalisation de travaux, ni à la location ou l'achat de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités obligatoires (piscine notamment)

La participation financière, quand elle est demandée aux familles, ne peut être que **volontaire** et **modique**. Elle manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école.

L'ouverture de la coopérative à l'ensemble des partenaires de la communauté éducative est une nécessité qui implique une réelle volonté de transparence, un souci de dialogue et une confiance sincère dans la volonté de mettre en place un indispensable partenariat co-éducatif au service des élèves.

Bilan financier année 2024-2025.

Recettes : subvention mairie, subvention APE et vente des photos de classe : 6 418,10€

Dépenses : sorties, transports bus, achat de matériel 5 279,28€

Solde du compte : **11 423,99€**

7- ÉVALUATIONS NATIONALES DIAGNOSTIQUES CP-CE1-CE2-CM1-CM2

- Évaluations diagnostiques à l'entrée du CP du CE1, du CE2, du CM1 et du CM2 (nouveauté rentrée 2024).
Appréciation sur les acquisitions et les besoins de nos élèves dans ces niveaux.
- Dispositif qui permet de donner aux enseignants des repères concernant les connaissances et les compétences à renforcer en français et mathématiques.

En **français** :

CP : connaissance des lettres, connaissance des sons et compréhension du langage oral

CE1 - CE2: compréhension à l'oral, compréhension des textes écrits, lecture à voix haute, orthographe

CM1-CM2: compréhension à l'oral, compréhension des textes écrits, lecture à voix haute, orthographe, grammaire de phrase

En **mathématiques** :

CP : connaissance des nombres jusqu'à 10, la compréhension des nombres (les dénombrer, les comparer), la géométrie et la résolution de problèmes.

CE1-CE2 : connaissance des nombres, le calcul jusqu'à 100, la résolution de problèmes et la géométrie

CM1-CM2: connaissance des nombres, le calcul jusqu'au million, la résolution de problèmes, les calculs et la géométrie

8- LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Projets dans la maîtrise de la langue :

- Fréquentation de la bibliothèque municipale. Selon les projets des enseignants. L'accueil des classes est assuré par Pascale FORTIN (lectures plaisir, emprunts de livres, travail sur des thèmes spécifiques).

- Organisation d'une vente de livres à prix coûtant (prix unique de 1€) avec l'association « Lire c'est partir ».
 - Date à définir à partir de 16h30 (Première quinzaine de décembre)
 - L'OCCE offrira un livre à chaque enfant de l'école avant de partir en vacances à Noël.
- Prix littéraire CM2 – 6^{ème} (En attente du lot de livres –5 livres sélectionnés) – en liaison avec le collège F. BRUNE. Réalisation d'une production sur un des livres de la sélection . Présentation au cours de la soirée de la lecture en juin 2026.

Projets artistiques et culturels :

- **Cinécole**: L'ensemble des élèves de l'école se rendra 3 fois au cinéma à Combourg.
 - **La Grande Lessive**: productions artistiques accrochées le 16 octobre sur un grand fil à linge à l'entrée des deux écoles thème : «Nuit et jour, réfléchir la lumière ! » Une nouvelle édition aura lieu au printemps, le 19 mars 2026.
 - **Visite Culturelle et artistique de Rennes le mardi 16 décembre.**
 - Visite guidée de découvertes des mosaïques d'Odorico GS,CP et CE1
 - Visite guidée Street Art CE2, CM1 et CM2
 - Concert à l'opéra de Rennes
 - **Spectacle à l'Odyssée (Dol) le mardi 28 avril 2026.**
- TPS-PS-MS-GS-CP – Train Train Blues
- **Fête de l'école**
 - NOEL: vendredi 12 décembre 2025 à partir de 18h30. Nouvelle organisation. Salle du patronage
 - FIN D'ANNEE: dimanche 21 juin 2026

Projets sportifs :

La piscine:

- 1 séance de 35 minutes dans l'eau par semaine (10 séances au total)
- Classes concernées: élèves de la GS au CM2.
 - Élèves de la CE2 au CM2: 2^{ème} trimestre, du 06 janvier au 17 mars 2026 (les mardis matin)
 - Élèves du GS au CE1: 2^{ème} trimestre du 20 mars 2024 au 26 juin 2026 (les vendredis après-midi))

Les rencontres sportives :

- rencontres des écoles du secteur sur les activités de course longue et de régularité à Pleine-Fougères le 10 novembre 2025. Ecoles de La Boussac, Saint-Georges de Gréhaigne, Pleine-Fougères et Roz sur Couesnon. Élèves de CE2-CM1-CM2.
- Goûter et chocolat chaud offert par l'Amicale Laïque de Pleine-Fougères

Projets EDD :

- **EDD** = Education au Développement Durable
- **Projet « Sable d'Union » en partenariat avec L'Ecole Pratique des Hautes Etudes** sur l'année scolaire 2024-2025. Un panneau d'information pour le public a été/sera installé sur le Belvédère. Inauguration du panneau le vendredi 03 octobre
- **Projet EDD en partenariat avec la communauté de communes.**
 - L'alimentation: animation par l'association DIPLT
 - Plusieurs temps d'animation seront programmés en classe ou en extérieur – classe concernée CM1-CM2
 - Réunion de présentation du projet mardi 25 novembre

Projets EMC :

- **EMC** = Education Morale et Civique

- **11 novembre** : travail sur le devoir de mémoire, étude du monument aux Morts de la commune. Invitation à une participation active des élèves aux commémorations. Réalisation de Bleuets par les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2. Lecture de textes par des élèves de CM1 et CM2.
- Intervention Gendarmerie auprès des GS (les formes de violence) et auprès des CM1-CM2 (harcèlement)
- **OCTOBRE ROSE**
- Les élèves de l'école ont participé à la confection d'un ruban. La commune de Roz sur Couesnon s'est engagée à reverser 1 euro le mètre à l'association « **Sinoo** » qui accompagne les femmes malades du cancer. Un grand merci à Christiane Araujo qui est venue accompagner les enfants pour la réalisation de ce ruban.
- **Luttes contre les violences, le harcèlement et le cyberharcèlement** : intervention de la gendarmerie auprès des élèves de GS (les violences) et les CM1-CM2 (harcèlement et cyberharcèlement)

Classe de découverte :

- Du 10 au 12 juin 2026. Séjour 3 jours et 2 nuits.
- Voyage préparé en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.
- Classes : CE1-CE2 et CM1-CM2
- En attente du devis visites, nuitées et transports. Transport exclusivement en bus dans Paris.
- Hébergement CISP KELLERMAN (structure agréée pour accueil public scolaire)
- Voyage en train en départ de la gare de Dol
- Propositions de visites pendant le séjour en attente de confirmation :
 - Jour 1 : Tour guidé des grands monuments parisiens en bus + Montée Tour Eiffel (2^e étage) et croisière bateaux-mouches
 - Jour 2 : Visite guidée des Jardins de Versailles + du Château de Versailles
 - Jour 3 : Visite Opéra Garnier + Visite Cité des Sciences, Louvre ou Musée de l'Homme ?

8- TRAVAUX / DEMANDE AUPRES DE LA MAIRIE :

- **La commune a réalisé cet été de gros travaux :**
 - Agrandissement cour maternelle et clôture de l'espace en herbe derrière l'école. Aménagement et sécurisation espace extérieur de la garderie/cantine
 - Suppression bac à sable cour maternelle et CP
 - Déplacement tableau de projection salle de classe des CM1-CM2
 - Pose d'étagères dans le garage
 - Pose de drapeaux sur les deux sites
 - Changement pour des luminaires LED dans les classes CE1-CE2 et CM1-CM2
 - **Travaux / investissements à envisager:**
- Demande de pose de stores sur l'élémentaire pour atténuer la hausse des températures en cas de fortes chaleurs.
 - Pose de stores pour la salle de sieste
 - Création d'un accès côté pelouse à la maternelle
 - Réfection plafond salle photocopieuse suite à fuite dans l'appartement au-dessus de l'école.

Questions diverses :

- Demande de jeux extérieurs pour la garderie (ballons de grande taille...).
- Demande de jeux de société pour la garderie adaptés aux maternelles.
- Demande d'enlever ou de protéger le muret autour de l'arbre (risque de chutes) dans l'espace extérieur garderie/cantine.
- Trousse de secours à jour à la cantine ?
- Les personnels de cantine n'ont pas de charlottes sur les cheveux, est-ce obligatoire ?
- Pourquoi l'escalier extérieur est fermé ? (éviter que les enfants se mettent en dessous et qu'ils se cognent).

Fin du conseil : 20h38